Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le - 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_04-DE

Mis en ligne le : - 6 MARS 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du mercredi 1 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier mars à 8 heures 30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le seize février à 11 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 40
Qui ont pris part à la Délibération : 14

Date de la convocation : le 17/02/2023
Date d'affichage : le 17/02/2023

Objet :

N° 2023-04
Débat d'orientation budgétaire 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

ÉTAIENT PRÉSENTS (14) :
Pays d'Orange en Provence (2) : JACQUIN Jean-Pierre, MARQUOT Xavier
Communauté de Communes Vaison Ventoux (6) : DURAND Laurent, LARGUIER Jean-Pierre, PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre, ROUX Frédéric
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : BERNARD Sébastien, CHARRASSE Daniel, DONZE André, ROCHAS Pascale
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : COMBE Pascal
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) : MANCIP Christian
Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (1) :
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : SALIN Olivier

EXCUSES (8) :
Les Sorgues du Comtat Agglomération (3) : BERARD Jean, ESPENON Evelyne, GEEL Cyrille
Pays d'Orange en Provence (2) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : GIRARD Elie
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (2) : FLAGEAT Patrice, GIRARD Guy

Secrétaire de séance :
M. André DONZE

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le - 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_04-DE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le vote du budget primitif doit être précédé du débat d'orientations budgétaires, conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président présente un rapport sur les orientations budgétaires, sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président invite l'assemblée à débattre sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023 sur la base du rapport d'orientation budgétaire transmis aux délégués et présenté en séance.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-1, L2121-29 et L2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires transmis aux délégués,

Vu l'avis du bureau syndical du 1er février 2023,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 **Pour : 15** **Contre : 0** **Abstention : 0**

LE COMITÉ SYNDICAL

A l'unanimité

DIT qu'il a bien pris connaissance du rapport d'orientation budgétaire 2023 annexé à la présente délibération,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2023,

DEMANDE au Président de préparer le budget 2023 selon les orientations ainsi définies,

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette décision.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le 6 MARS 2023
ID : 084-200044402-20230301-2023_04-DE

syndicat mixte OUVEZE PROVENÇALE

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-François PERILHOU

Le Secrétaire de séance,
André DONZE

ENTREVAUX
84340

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Affiché le
ID : 084-200044402-20230301-2023_04-DE